

POSTES A PROFIL

POSTES	CRITERES DE SELECTION
<p style="text-align: center;">CPAIEN (Conseiller Pédagogique auprès I.E.N.)</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAFIPEMF) + (CAPSAIS ou CAPA-SH pour l'ASH) 2) Commission départementale composée d'I.E.N. et présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p style="text-align: center;">C.P. E.P.S. (Conseiller Pédagogique en EPS)</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAFIPEMF). 2) Commission départementale composée d'I.E.N. et présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p style="text-align: center;">C.P. E.M. (Conseiller Pédagogique en Education Musicale)</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAFIPEMF option éducation musicale). 2) Commission départementale composée d'I.E.N. et présidée par M le Directeur Académique. Un Inspecteur Pédagogique Régional présent à titre d'expert</p>
<p style="text-align: center;">C.P. Arts visuels. (Conseiller Pédagogique en Arts Visuels)</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAFIPEMF option arts plastiques). 2) Commission départementale composée d'I.E.N. et présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p style="text-align: center;">C.P. L.V.E (Conseiller Pédagogique en Langue Vivante Etrangère)</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAFIPEMF option langue vivante étrangère). 2) Commission départementale composée d'I.E.N. et présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p style="text-align: center;">Coordonnateur Education Prioritaire</p>	<p>1) - appel à candidature dans les écoles et collèges. - avis du supérieur hiérarchique. 2) Expérience en Education Prioritaire souhaitée. 3) Commission départementale avec des responsables Education Prioritaire et présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p style="text-align: center;">Conseiller Ecole numérique</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAFIPEMF option Technologies Ressources Educatives). 2) Compétences numériques. 3) Commission composée d'I.E.N + un conseiller Ecole numérique et présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p style="text-align: center;">Postes Français Langue Etrangère</p>	<p>1) Compétences en français langue étrangère. 2) Barème.</p>
<p style="text-align: center;">Enseignants Référents</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH ou 2 CASH). 2) Commission départementale présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p style="text-align: center;">Secrétariat de la C.D.O.E.A.S.D (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré)</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH ou 2 CASH). 2) Commission départementale présidée par M le Directeur Académique.</p>

<p>Référent Education Nationale auprès de la MDPH</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH ou 2 CASH, ou DDEAS). 2) Commission départementale présidée par M le Directeur Académique</p>
<p>Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD) ½ poste (Instituteur ou professeur des écoles coordonnateur)</p>	<p>1) L'enseignant devra bénéficier d'une expérience préalable devant des élèves en difficultés, malades ou handicapés (CAPSAIS option C souhaitable ou CAPA-SH). 2) Commission présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p>Centre Pénitentiaire</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAPSAIS ou CAPA-SH opt. F) 2) Commission avec M le Directeur Académique + l'IEN ASH + le responsable pédagogique régional.</p>
<p>Atelier Relais (Instituteur ou professeur des écoles coordonnateur de l'Atelier relais)</p>	<p>1) l'enseignant devra bénéficier d'une expérience préalable d'enseignement devant des publics scolaires en difficultés (CAPSAIS ou CAPA-SH option F souhaitable). 2) Commission départementale composée de l'IEN chargé de l'ASH, de l'IEN Information et Orientation et du Directeur Académique, Président. Le régime indemnitaire sera attribué en fonction de la spécialisation de l'enseignant.</p>
<p>Poste d'enseignant en E.R.S. (Temps plein)</p>	<p>1) Enseignant désirant s'impliquer auprès de publics scolaires en grande difficulté (CAPSAIS ou CAPA-SH option F souhaitable) 2) Commission départementale composée de l'IEN ASH, du directeur de l'ERS, du chef d'établissement présidée par le Directeur Académique</p>
<p>Centre Educatif Fermé</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAPSAIS ou CAPA-SH option F souhaitable) 2) l'enseignant devra bénéficier d'une expérience préalable d'enseignement devant des publics spécifiques. 3) Commission départementale présidée par M le Directeur Académique + IEN ASH+ IEN IO. Le régime indemnitaire sera attribué en fonction de la spécialisation de l'enseignant.</p>
<p>BFC Yzeure J. Prévert (emploi consacré à l'accompagnement départemental de la formation continue et au développement des TICE sur le bassin de Moulins)</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAFIPEMF option Technologies et ressources éducatives). 2) Commission départementale présidée par le Directeur Académique.</p>
<p>Aide à la scolarisation des enfants du voyage</p>	<p>1) Compétences requises dans la connaissance de la culture des gens du voyage 2) Commission départementale présidée par le Directeur Académique + l'IEN chargé de la circonscription + l'IEN 1^{er} degré chargé de mission.</p>

<p align="center">CHAM Classe à Horaire Aménagé Musique</p>	<p>1) Compétences spécifiques en musique 2) Commission départementale composée de l'IEEN de circonscription, du Conseiller Pédagogique adjoint à l'IEEN, d'un Conseiller pédagogique départemental en Education Musicale et présidée par le Directeur Académique.</p>
<p align="center">Directeur de l'école Jean Moulin MOULINS CHAM</p>	<p>1) Compétences spécifiques en musique 2) Titulaire de la liste d'aptitude Directeur d'Ec ole 3) Commission départementale composée de l'IEEN de circonscription, du Conseiller Pédagogique adjoint à l'IEEN, d'un Conseiller pédagogique départemental en Education Musicale et présidée par le Directeur Académique.</p>
<p align="center">Enseignant intervenant auprès des services de psychologie infanto-juvénile</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAPSAIS ou CAPA-SH option D) 2) Commission départementale présidée par le Direc teur Académique composée de l'IEEN chargé de la circonscription et de l'IEEN ASH.</p>
<p align="center">½ poste CADA MONTMARAUULT + ½ poste Soutien RASED</p>	<p>1) Compétences FLE 2) Commission départementale composée de l'IEEN de circonscription, du Principal du collège de Montmarault et présidée par le Directeur Académique.</p>
<p align="center">DIRECTION D'ECOLE ECLAIR *</p>	<p>1) Etre titulaire de la liste d'aptitude Directeur d'école 2) Commission départementale présidée par le Direc teur Académique composée de l'IEEN chargé de la circonscription de Montluçon 1+ le Principal du collège pilote du réseau.</p>
<p align="center">ULIS Lycée Jean Monet YZEURE</p>	<p>1) Condition de diplôme (CAPSAIS ou CAPA-SH option D) 2) Commission départementale présidée par le Direc teur Académique composée de l'IEEN chargé de la circonscription, de l'IEEN ASH et du Proviseur du Lycée</p>

*Ecoles ECLAIR :

- Ecole élémentaire Voltaire Montluçon 0030382E
- Ecole maternelle Voltaire Montluçon 0030383A
- Ecole élémentaire Jean Racine Montluçon 0030381Y
- Ecole maternelle Marx Dormoy Montluçon 0030379W
- Ecole élémentaire Emile Zola Montluçon 0030384B
- Ecole maternelle Emile Zola Montluçon 0030763N
- Ecole élémentaire Frédéric Mistral Montluçon 0030763N
- Ecole élémentaire Prévert - Pergaud Montluçon 0030765R
- Ecole maternelle Desnos-Aymé Montluçon 0030764P
- Ecole maternelle Maurice Carème Montluçon 0030863X